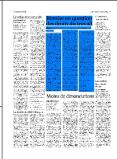


1002 Lausanne 021/331 41 41 www.agefi.com

Genre de média: Médias imprimés Type de média: Magazines populaires

Tirage: 10'000 Parution: 5x/semaine





N° de thème: 377.4 N° d'abonnement: 1082024

Surface: 28'287 mm²

Remise en question des droits du travail

ETUDE. Faut-il unifier les régimes du secteur privé et de la fonction publique?

ARNAUD COGNE

Jean-Philippe Dunand et Pascal Mahon, tous deux professeurs à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel et co-directeurs du travail (CERT), viennent d'obtevailleurs de Suisse.

sorte d'osmose.»

et communale).

toutefois à converger, du moins sera de voir si ces divergences sont sur certains points. «Nous avons surmontables.» remarqué que plusieurs points du Dans un contexte de restrictions contrats de droit du travail public

Centre d'étude des relations de et, à l'inverse, la jurisprudence du Tribunal fédéral avec le droit nir un subside de plus de 400.000 constitutionnel qui s'immisce francs du Fonds national suisse de dans le droit du travail privé. la recherche scientifique (FNS) Cette constatation de double pour une recherche intitulée convergence nous a poussés à al-Convergences entre les régimes tra- ler plus loin dans nos recherches.» ditionnels de la fonction publique L'étude envisagée cherchera à évaet le droit du travail. Vers un droit luer l'importance de ce rapprouniforme? Cette étude permettra chement dans le développement d'examiner l'opportunité d'une du droit du travail en Suisse par même législation pour tous les tra- l'étude approfondie de la loi, de la jurisprudence et de la doctrine. «Nous avons un centre de com- Il s'agira, premièrement, d'analypétence qui travaille déjà sur la ser le processus d'«étatisation» du frontière entre le droit public et le droit privé du contrat de travail droit privé avec des spécialistes du qui consiste principalement en la Code des obligations (CO) et de prise en compte de principes la fonction publique, explique constitutionnels et administratifs Pascal Mahon. Nous nous som- pour régir le contrat de travail. Il mes toujours intéressés à cette s'agira, deuxièmement, d'observer le phénomène inverse, de «pri-On dénombre en Suisse environ vatisation» des droits de la fonc-4 millions de salariés dans le section publique, qui consiste en la teur privé et quelque 600.000 em- prise en compte croissante des disployés dans le secteur public. Sur positions du code des obligations le plan juridique, les premiers pour régir le contrat de travail. Il sont soumis au code des obliga- sera ensuite possible, troisièmetions alors que les seconds relèment, d'étudier les évolutions pavent de divers statuts de la fonc- rallèles des régimes afin d'en tion publique (fédérale, cantonale constater les convergences éventuelles, mais aussi de discerner les manière plus ponctuelle.» Depuis quelques années, les régidivergences qui subsistent. «L'obmes – privé et public – tendent jectif, certes un peu provocateur,

CO étaient repris dans les budgétaires et de concurrence accrue affectant aussi bien le secteur public que le secteur privé, l'étude souhaite fournir des indications concrètes sur l'évolution du droit des relations de travail dans ces deux secteurs jusqu'à présent relativement séparés, et qui permettront de s'interroger sur l'opportunité et les obstacles à l'édification d'un droit uniforme qui serait applicable à tous les employés de Suisse.

> «Peut-être arriverons-nous au résultat qu'un droit commun serait plus efficace, mais nous nous retrouverons face à une importante résistance politique.»

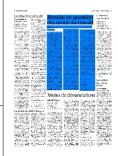
> En comparaison internationale, le droit privé en Suisse est davantage libérale, alors que le droit public est globalement au même niveau que dans le reste du monde, selon Pascal Mahon.

> Impossible en revanche de quantifier les emprunts de chacun des régimes sur l'autre. «Ces reprises ne se font pas de la même manière. Lorsque l'on parle de ce que reprend le droit public, ce sont des concepts plus globaux, tandis que le régime privé reprend des éléments de la fonction publique de

LAGEF

L'Agefi 1002 Lausanne 021/3314141 www.agefi.com Genre de média: Médias imprimés Type de média: Magazines populaires

Tirage: 10'000
Parution: 5x/semaine





N° de thème: 377.4 N° d'abonnement: 1082024

Page: 7

Surface: 28'287 mm²

Cette étude est soutenue par le FNS qui vient d'accorder plus de 400.000 francs pour l'engagement sur trois ans de trois collaboratrices et collaborateurs scientifiques, dont deux doctorantes qui ont déjà été engagées et commenceront leur activité le 1^{er} février 2013.

«IL SERA POSSIBLE D'ÉTUDIER LES ÉVOLUTIONS PARALLÈLES DES RÉGIMES AFIN D'EN CONSTATER LES CONVERGENCES.»



Observation des médias

Gestion de l'information

Analyse des médias

Services linguistiques